

Sortie de la classe en fin de journée : organisation. Année scolaire 2017-2018.

Cette note de service s'applique aux classes qui se trouvent dans le NB.

- 1) Les élèves ne peuvent sortir de la classe que lorsque l'enseignant(e) leur donne la permission.
- 2) Les élèves, dont les parents sont présents, peuvent partir, avec l'accord de l'enseignant(e).
- 3) Les autres élèves sont accompagnés jusqu' à la cour par l'enseignant(e) entre 15h00 et 15h30.

Remarque :

Les élèves, qui ont une autorisation de sortie, doivent quitter l'école à l'heure prévue. En attendant, ils restent dans la cour.

Les directions.

